

Atelier 1 : Fiscalité écologique

Nous parlons Écologie aujourd’hui, pas pour une question de mode, mais parce que ce sujet transversal s’inscrit dans les deux pans de l’action de Solidaires Finances Publiques : la **transformation de la société** et la **défense sectorielle des agent.es de la DGFIP**.

En effet, la question écologique, abordée par l’angle fiscal, a premièrement beaucoup à tirer de notre technicité. Ensuite, soyons sûr.es que la question du changement climatique impactera fortement nos **conditions de travail** dans un avenir proche.

L’atelier Fiscalité écologique a eu la chance de bénéficier de la présence de Quentin PARRINELLO, responsable de plaidoyer à Oxfam France, ONG engagée dans la lutte contre les inégalités.

L’atelier était découpé en 4 parties :

1. La contextualisation de la problématique écologique et de la fiscalité écologique, en lien avec une politique fiscale et sociale ;
2. Les pistes de développement futures d’une fiscalité écologique équitable ;
3. Les retours d’expériences des sections ayant développé localement un revendicatif ou ayant engagé des actions sur ces sujets ;
4. Conclusion : Poser des fondations pour des futurs axes revendicatifs à venir, à travailler au sein de la Commission Nationale Spécialisée (CNS) écologie et dans les sections locales.

1 : Aujourd’hui la fiscalité écologique se concentre principalement sur la consommation individuelle, qui ne représente qu’environ **25 % seulement** des changements attendus, alors que **75 % sont systémiques** et doivent toucher :

- les entreprises,
- l’État et
- les investissements financiers.

Ces pistes de réflexion s’articulent autour du triptyque : TAXER/ENCADRER/ INVESTIR. La question est donc comment agir pour taxer, encadrer et orienter les investissements pour les entreprises, l’État et la finance vers la bifurcation écologique ?

D’autant qu’il faut se défier d’une logique de fiscalité verte qui serait considérée comme une fiscalité de rendement. La fiscalité écologique doit s’intégrer dans le système fiscal global.

Tout d’abord car les malus fiscaux, non-progressifs, touchent les plus pauvres.

Ensuite, parce que les incitations fiscales ou les subventions peuvent entraîner des comportements pervers opportunistes.

L'empreinte carbone des milliardaires, beaucoup plus importante au niveau de la consommation, est principalement due aux éléments financiers investis. C'est pourquoi les propositions émises par Oxfam, Greenpeace et d'autres, les ciblent principalement :

- **Suppression des niches fiscales climaticides.**
- **ISF climatiques** : le rétablissement de l'ISF avec une composante climatique limitant ou excluant les niches fiscales comme le pacte Dutreil sur les biens professionnels ; plafonnant le bouclier fiscal et incluant une composante carbone sur les biens financiers.
- **TTF climatique** : Taxe sur les transactions financières climaticides.
- **Taxes sur les dividendes marrons versés** c'est à dire les dividendes des entreprises n'investissant pas assez dans la transition.
- **Indicateur de bénéfices « carbonés »** : les bénéfices correspondant à la part qui ne serait pas réalisée si l'entreprise investissait pour la protection l'environnement. Cette part des bénéfices deviendrait alors non distribuable.

Mais aussi s'appuient sur 2 principes :

- **Équité** : Distinction entre consommations essentielles et consommations superflues par l'application des tarifs sociaux ;
- **Pollueur-payeur** appliqué.

Ces mesures auront **besoin de planifications globales et de mises en place locales**. Ces mises en place devront nécessairement pouvoir s'appuyer sur des **moyens supplémentaires de contrôle et de sanctions dans toute administration publique**.

Ce plan doit être abordé au travers des échéances de court, moyen et long terme. De plus il convient d'appliquer l'éco-conditionnalité des aides publiques.

2 : Syndicalement comment inscrire la question écologique ?

Comment prendre en compte toutes les facettes du problème : la pollution « exportée » par la consommation de produits importés ; la « péréquation » entre villes et territoires ruraux sur la question écologique ; le rôle de l'Europe ; etc.

Ça commence par la question de l'**espoir** ! Le changement est inéluctable, il convient donc de reconstruire des imaginaires pour que le changement ne soit pas contraint. Il faut agir sinon des solutions nous seront imposées brutalement.

Le prix de l'inaction sera pire !

Quel récit pour dire que c'est possible, qu'on va y arriver et que l'on vivra mieux !

L'urgence de l'action : celle-ci doit aussi s'inscrire dans Justice Sociale, Justice Fiscale et Justice Écologique car l'acceptation, le consentement requiert de l'équité. Et cette équité doit toujours être dans les réponses proposées.

3 : Expériences locales du 22, du 35 et du 31 :

Section 22 : Via le SRIAS et le préfet de région, la section a fait entrer la question écologique dans la restauration collective. En participant à la gestion du RA, des produits **bio et issus de circuits locaux** ont été obtenus.

Section 35 : A l'occasion de la mise en sécurité du parking du plus gros centre (40 % des effectifs), la section a obtenu des avancés sur le transport collectif et la mobilité partiellement financés par l'employeur (participation aux vélos électriques ou prise en charge de 50 % des transports en commun) et des informations sur le covoiturage et autres mobilités publiées sur Ulysse35.

Concrètement, ces actions se sont traduites par une baisse de l'usage individuel de la voiture sur une zone allant jusqu'à 40km de Rennes.

Section 31 : Les petits pas sont importants bien que ce que fait la DGFIP est insuffisant. Sachons utiliser le green-washing de Bercy pour aller au-delà de la comm' et coloniser les imaginaires. La question des budget locaux est un début de pratique du débat et d'élaboration collective.

4 : Futurs axes revendicatifs à venir :

parmi ceux unanimement sortis de l'atelier

- La **rénovation des bâtiments** est l'axe n°1 de revendication face à la gabegie énergétique. Une vraie rénovation énergétique des bâtiments, pas des mesurette ou des rustines. La DGFIP ou les préfetures, dans le cas des cités administratives, doivent s'appuyer sur des personnels formés.
- Demander des **bilans carbone de la DGFIP et de nos directions locales**. Revendiquer des indicateurs, dont nos directeurs/trices raffolent tant, des indicateurs écologiques pour les mettre au pied du mur.
- La **dématérialisation à outrance et le NRP ont un impact écologique**. On pourrait donc faire apparaître dans les tracts locaux l'incidence « carbone » du NRP et des

restructurations. Par exemple, il existe sur les sites de l'ADEME (ou sur d'autres), des calculateurs de l'impact écologique de pratiques, de consommations.

- Il conviendrait donc de **contribuer au débat public** comme on l'a fait pour la fraude fiscale. Pour cela nous devons promouvoir les **actions de formation** vers nos militants.